



Charge chauffage et changement mode de chauffage

Par **shenmue2k4**, le **18/08/2009** à **11:24**

Bonjour,

voilà je suis locataire sur paris 15ème d'1 appartement ancien F3 depuis 2ans.

J'ai en faite 2 questions liées :

1-je dispose d'un chauffage collectif limité.cad il n'y a qu'un radiateur de taille réduite et un autre ridicule environ de 10 cm de longueur.

Ils sont disposé quasi cote à côte.bref, il ne permettent que de chauffer qu'une pièces et à peine le couloir.

Les autres pièces sont chauffées à mes frais par une chaudière au gaz.

cette année, les charges ont encore une fois augmenté +200euros.

je ne trouve pas normal que je paye comme les autres locataires les charges de chauffages.Puis je contesté une partie des charges?

2-D'autre part, la chaudière en questions doit être prochainement remplacé car trop vieille.le proprio a fait un devis éventuellement pour la remplacer par un ballon eau chaude+des radiateurs électriques.

Hors les radiateurs électriq devraient beaucoup plus consommer que ceux déjà en place et cela sera évidemment à ma charge.

est ce que j'ai le droit de contester cette nouvelle installation car au moment de louer, ce n'était pas des chauffage électrique qui étaient installés?

Merci de votre aide.
Salutations

Par **shenmue2k4**, le **25/08/2009** à **10:57**

Bonjour,
aucune réponse?
bon j'ai abandonné le point 1).
maintenant ils vont me changer la semaine prochaine ma chaudière, j'ai besoin de vos conseils.
please help!!
crdl